DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024-CM/101 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE AU PAYS D'ACCUEIL DE SALAZIE

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 13 novembre 2024. La convocation du conseil municipal avait été faite le 05 novembre 2024. Le nombre des membres en exercice : 29 Présents : 17 Absents : 12 Représentés : 02 Total des votes : 19 Pour le Maire empêché, Le 1er Adjoint, Marcel DAMOUR	L'an deux mille vingt-quatre, le 12 novembre, le conseil municipal s'est réuni dans à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine. **Présents :** PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel - ELISABETH Marie Jeanne - GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario - HOAREAU Marie Nathalie - CHARLEMAGNE Jules Thierry – TECHER Paulin - MAZAGRAN Daniella - SINAPIN Marie Jacqueline – RAYAPIN Marie Kenny - PADRE Hermina – LUCILLY Harry - BRANCALIN Sandrine – ELISABETH Vincent - ECLAPIER Eric - SISAHAYE Teddy. **Absents** : VIADERE Marie Ange - MAILLOT Yann - PAUSE Jean Claude - FOUASSIN Stéphane - GARRYER Patrick - DE LAMOTHE Jean Bernard - BOYER Laurent - TECHER Sophie - ROBERT Laurencine - FANNIO Anaïs - ELISABETH Karine - PAPAYA Mélissa. **Ont voté par procuration :** FOUASSIN Stéphane (procuration donnée à PAPAYA Sidoleine - ROBERT Laurencine (procuration donnée à SINAPIN Marie Jacqueline). **Secrétaire de séance :** ELISABETH Vincent.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 20.11.2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-101-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

La sixième édition de M'Nout Terroir portée par le Pays d'Accueil de Salazie revient cette année les 14 et 15 décembre, place de la Mairie de Salazie.

Cette manifestation a pour ambition d'encourager la consommation locale en circuit court et mettra en exergue les savoirs faire des agriculteurs et des artisans du cirque.

La collectivité souhaite accompagner de nouveau le Pays d'Accueil de Salazie dans la mise en œuvre de cette opération par l'octroi d'une subvention supplémentaire de 3 000.00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le CGCT.

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (19 voix pour) :**

ARTICLE 1 :

- **D'autoriser l'attribution d'une subvention supplémentaire de 3 000.00 € au Pays d'Accueil de Salazie.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2024 chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

Vincent ELISABETH

Pour copie conforme,
Pour le Maire empêché,
Le 1er Adjoint,

Marcel DAMOUR

MAIRIE DE SALAZIE Ile de la Réunion

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-101-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024